DEC190336DR16

Décision portant délégation de signature à Madame Cécile SAKAI, directrice de l'unité USR3331 intitulée « Asie Orientale », par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE.

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS);

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC133068DAJ du 14 novembre 2013 nommant Madame Hélène NAFTALSKI (MAURY), déléguée régionale pour la circonscription Paris Michel-Ange à compter du 1^{er} janvier 2014 ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS :

Vu la décision DEC161381INSHS du 28 juillet 2016 portant cessation de fonction et nomination de Mme Cécile SAKAI en tant que directrice par intérim de l'unité USR3331 intitulée « Asie Orientale » à compter du 1^{er} septembre 2016 ;

Vu la décision DEC162868INSHS du 12 janvier 2017 portant nomination de Mme Cécile SAKAI en tant que directrice de l'unité USR3331 intitulée « Asie Orientale » à compter du 1^{er} janvier 2017 ;

Vu la décision DEC181907DGDS du 21 décembre 2018 approuvant le renouvellement de l'unité USR3331 intitulée « Asie Orientale » à compter du 1^{er} janvier 2019, dont la directrice est Mme Cécile SAKAI et M. Eric FLORENCE directeur adjoint ;

DECIDE:

Article 1er

Délégation est donnée à **Mme Cécile SAKAI**, directrice de l'unité USR3331 intitulée « Asie Orientale », à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de

l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité;

- 2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- 3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Cécile SAKAI, délégation de signature est donnée à **M. Eric FLORENCE**, directeur adjoint, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 2 janvier 2019

Hélène MAURY

Déléguée régionale de Paris Michel-Ange

il en vigueur au 01/01/2018.

¹ soit jusqu'à 144 000 🛮 HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.